

Bataclan : les familles des victimes paieront les avocats des islamistes !

écrit par Patrick Jardin | 8 septembre 2021





Le procès du Bataclan va démarrer mercredi et bien entendu les médias commencent à se réveiller et par conséquent à m'appeler. Ils ont soigneusement ignoré mon bouquin mais maintenant ces « sans couilles » se souviennent que j'existe ! Et mon téléphone se met à sonner très fréquemment ! Faut-il s'en réjouir ? Je ne sais pas si cela peut faire parler des choses qui ont contribué à faire que ces attentats ont pu avoir lieu sur notre sol, et ouvrir les yeux des Français. Pourquoi pas, bien que je ne me fasse absolument aucune illusion, dans 9 mois, une fois le procès fini, je retournerai dans l'anonymat et les Français oublieront ces charniers !

Bref, hier j'apprends qu'un collectif d'avocats des parties civiles a décidé **de faire cadeau d'une partie de leurs honoraires à leurs confrères, pour la plupart nommés d'office qui défendent ces terroristes islamistes !** Mon sang ne fait qu'un tour. J'envoie **immédiatement** un mail à mon avocat, prêt à mettre fin à sa mission. En effet, comme **tous** Français, je paie déjà par le biais de mes impôts leurs avocats commis d'office, ce que déjà je trouve complètement anormal, alors que moi je dois payer de ma poche mon propre avocat, **dont les**

honoraires ne me seront jamais remboursés. Alors que nous ne demandions surtout pas à subir ce terrible attentat ! Il me semble que cela devrait être à l'État de prendre en charge ces honoraires. Il est pour moi inconcevable que par le biais des honoraires que je verse à mon défenseur, celui-ci reverse une partie de ses honoraires aux avocats des accusés et que je participe aux honoraires des assassins de ma fille et des 130 autres personnes !

Heureusement j'ai appris que cela ne concernait que les avocats inscrits au barreau de Paris ouf... je l'ai échappé belle !

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/attaques-du-13-novembre-a-paris/victimes-des-attentats-a-paris/proces-des-attentats-du-13-novembre-les-avocats-des-parties-civiles-vont-reverser-une-partie-de-leur-remuneration-a-leurs-confreres-de-la-defense_4717957.html

Il n'empêche que je trouve cela inadmissible et choquant et sans respect pour les victimes qu'on demande aux avocats de ces victimes de participer aux honoraires des avocats des accusés ; c'est du jamais vu ! Cela démontre bien qu'en fait la justice est vérolée et pourrie ; les avocats s'arrangent entre eux et en fait sont tous pourris !

Si mon avocat avait été inscrit au barreau de Paris, nul doute que j'aurais immédiatement mis fin à sa mission et à nos relations et je conseille À TOUTES LES VICTIMES QUI ONT POUR AVOCAT QUELQU'UN INSCRIT AU BARREAU DE PARIS de mettre fin sans plus attendre à leur mission et de choisir un avocat de province ! Cette décision du barreau de Paris est tout bonnement SCANDALEUSE, mais dans l'affaire des attentats de Paris, nous ne sommes plus à un scandale de plus !

Nous sommes dans un pays de tarés où plus rien n'est respecté et surtout pas les victimes des attentats !

<https://ripostelaique.com/bataclan-les-familles-des-victimes-p>

[aieront-les-avocats-des-islamistes.html](#)